

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat**

**le 28 juillet 2011**

## **CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 11 et 12 juillet 2011**

**2011 V. 195** Voeu relatif au renforcement des clauses sociales dans les marchés publics parisiens.

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Les questions d'emploi, de conditions de travail, de précarité et de pouvoir d'achat des salariés ne cessent de se dégrader dans tous les secteurs professionnels ;

Considérant que la collectivité parisienne intervient sur le marché de l'emploi par la passation de nombreux marchés publics et notamment dans le secteur du BTP, où les salariés connaissent des conditions de travail difficiles ;

Considérant que le renforcement de nos exigences sociales dans les appels d'offre peut participer à améliorer les conditions de travail de nombreux salariés sur les chantiers parisiens ;

Sur la proposition de M. Ian Brossat, des élus du groupe Communiste et élus du Parti de gauche,

Emet le vœu :

que la Direction des Achats, en liaison avec la Direction des Affaires Juridiques, élabore une étude exhaustive sur les dispositions visant au respect de nos exigences sociales dans les marchés publics de la Ville. Ce document servira de socle à des concertations ciblées par secteurs de travaux et de services avec les acteurs économiques, représentants syndicaux et entreprises avant la fin de l'année 2011.